

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

---

**Direction des services de transport**

**Arrêté du 3 mars 2020**

**Portant délivrance d'agrément de psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRET2006517A

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports en date du 3 mars 2020, le psychologue dont le nom suit est agréé pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

Psychologue : Vincent COLONNA.